

Synthèse régionale des diagnostics territoriaux à 360°

Nouvelle-Aquitaine

En application du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013, chaque département fut chargé d'élaborer des diagnostics territoriaux dits à 360°.

Cette démarche à 360°, associant l'ensemble des acteurs des secteurs de l'hébergement, du logement et de l'accompagnement social, permet d'avoir une vision globale des problématiques et des difficultés auxquels sont confrontés les personnes pour accéder à un hébergement ou un logement, ainsi que pour s'y maintenir.

Ces diagnostics, construits par les services départementaux de l'état, ont été appuyés par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), la Direction Habitat Urbanisme et Paysages (DHUP) et la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'accès au Logement (DIHAL) avec le soutien du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP).

Les diagnostics 360° réalisées par les directions départementales interministérielles (DDI) des départements de la Nouvelle-Aquitaine, ont permis aux sites de Limoges, Poitiers et Bruges de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) et à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) d'établir une synthèse pour chacune des ex-régions.

Le présent document ambitionne de réaliser une synthèse à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine. L'objectif de celle-ci est de produire un état des lieux régional de la situation des personnes sans-abris ou mal logées afin d'établir les besoins prioritaires et les pistes d'amélioration y répondant. Ainsi seront dressés les enjeux régionaux futurs de la politique de l'hébergement, du logement et de l'accompagnement social.

Les modalités d'élaboration des diagnostics 360° furent très différentes selon les départements. En effet, pour certains cette démarche fut réalisée concomitamment avec la révision du PDALHPD, d'autres ont bénéficié d'un accompagnement particulier. L'hétérogénéité de l'appropriation des diagnostics 360° s'illustre aussi bien dans la quantité de données produites que dans les délais de réalisation. Il convient ainsi de signaler que les données analysées pour la synthèse régionale ne prennent pas en compte les départements de la Creuse et de la Dordogne, dû au retard de ces départements pour l'édition de leur diagnostic 360°.

Les informations à la fois quantitatives et qualitatives exposées par les divers diagnostics 360° de la région permettent toutefois de proposer le bilan régional suivant.

-Présentation des caractéristiques et dynamiques de la Nouvelle-Aquitaine

La région Nouvelle-Aquitaine compte 5,8 millions d'habitants sur un territoire de 84 000 km², ce qui en fait la plus grande région de France. Un habitant sur cinq vit dans la grande aire urbaine de Bordeaux. L'attractivité de la grande aire urbaine de Bordeaux en fait le secteur géographique où se concentre la plus importante demande d'hébergement et de logement.

Plus généralement, on dénombre plus de 4 millions d'habitants vivant dans l'une des 25 grandes aires urbaines, soit sept sur dix. Le degré d'urbanisation de la région est ainsi inférieur à celui de la France métropolitaine hors Île-de-France qui est de huit sur dix. Cette comparaison met en exergue le caractère rural de la région. Cette ruralité a des conséquences sur la politique de l'hébergement et du logement, notamment du fait du faible réseau de transport en commun sur les territoires ruraux.

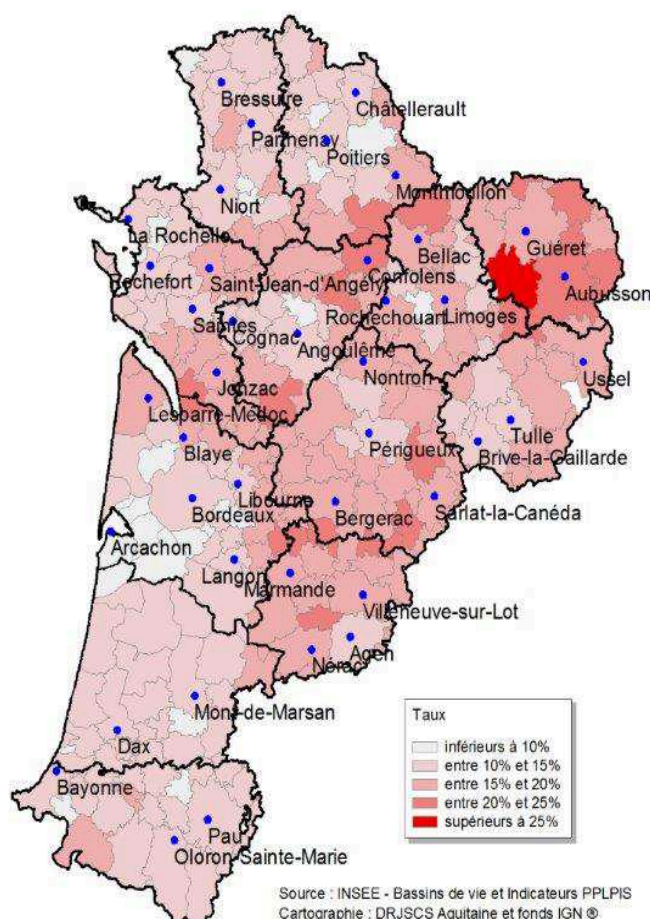
Le nombre d'habitants de la Nouvelle-Aquitaine a augmenté de 173 000 habitants entre 2008 et 2013. La croissance de la population régionale est plus forte que la croissance nationale. Si le solde naturel dépasse à peine l'équilibre, la Nouvelle-Aquitaine est l'une des trois régions les plus attractives. Ce constat s'explique notamment par l'haliotropisme. Cette croissance importante engendre de facto une croissance sensible des demandes de logement.

Avec plus d'un habitant sur quatre âgé d'au moins 60 ans, le territoire figure parmi les régions les plus âgées. En 2011, les 60 ans ou plus représentaient 27,4 % de l'ensemble de la population.

La région Nouvelle-Aquitaine est plus faiblement confrontée à la pauvreté monétaire que le reste de la France métropolitaine hors Île-de-France : la proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (près de 990 € par mois) s'élève à 13,3 % contre 14,1 % en province en 2012. Les disparités départementales sont toutefois importantes en matière de pauvreté monétaire. Le taux de pauvreté

varie de 11,5 % dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques à 19,5 % dans la Creuse. Hormis les quartiers prioritaires de la ville, les territoires de la Nouvelle-Aquitaine les plus éloignés des villes sont les plus touchés par la pauvreté. De plus, il faut souligner que les jeunes constituent le public le plus exposé à la pauvreté.

Le taux de pauvreté
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes par bassin de vie



-état des lieux de l'offre et la demande d'hébergement et de logement

A la fin de l'année 2015, on dénombrait, 3 541 places d'hébergement dans la région Nouvelle-Aquitaine et 6 855 de logement adapté recensées par l'État.

Lors de l'année 2015, il y a eu pour la région un total de 206 531 demandes d'hébergement et de 2953 demandes de logement adapté en personnes différentes. À ce titre, il y a eu 142 431 réponses positives pour les demandes d'hébergement, soit 69%, et 1 024 réponses positives pour les demandes de logement adapté, soit 35%.

Le taux régional de réponses positives pour le logement adapté est faible, cependant ce chiffre bas s'explique en grande partie par le très faible taux de la Gironde (11%). et de la Charente-Maritime (19%). Le taux de réponses positives pour l'hébergement est en revanche plus satisfaisant. Ce taux atteste néanmoins d'une importante marge de progression.

-identification et analyse des publics particulièrement touchés

L'analyse des diagnostics des différents départements de la région Nouvelle-Aquitaine permet de mettre en exergue des catégories de publics particulièrement touchés par les problématiques d'hébergement et d'accès au logement :

-les personnes cumulant problèmes de précarité et de santé

Les diagnostics mettent en lumière qu'une part importante du public demandeur souffre de problèmes médicaux, notamment des troubles psychiatriques. Les troubles psychiques sont surreprésentés chez les personnes en situation de précarité. Ce constat serait lié au fait d'une part que les troubles psychiatriques sont un facteur de précarisation des personnes et de rupture sociale, et d'autre part, la situation d'exclusion contribue à l'apparition de troubles psychiques. Les 239 places de résidence accueil sont clairement insuffisantes par rapport à la demande, le taux d'occupation avoisine les 100%.

-les jeunes de moins de 25 ans en situation de rupture familiale et/ou économique

La part importante de chômeurs chez les jeunes de moins de 25 ans et l'impossibilité de toucher le RSA avant 25 ans contribue à faire de cette catégorie de publics l'une des plus présentes dans les structures d'hébergement. De surcroît, il leur est difficile d'accéder au logement accompagné de part l'absence de ressources ou la faiblesse de leur ressource lorsqu'ils sont en apprentissage ou en alternance. Se pose aussi de manière prégnante la question de l'hébergement des jeunes qui ne sont plus pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

-les personnes à la rue

Les personnes vivant depuis longtemps à la rue constituent un public dont la réinsertion sociale est difficile et pour qui l'accès au logement est fort compliqué. Ce public présente souvent diverses problématiques, notamment de santé et d'assuétudes. Ils opposent souvent leur refus à intégrer les structures d'hébergement à cause des contraintes imposées auxquelles ils ne veulent se soumettre.

-les déboutés du droit d'asile

La croissance du nombre de demandeurs d'asile a irrémédiablement engendré une hausse du nombre de déboutés du droit d'asile. Les obligations de quitter le territoire français étant rarement suivies d'effet, les déboutés restent sur le territoire et sont dès lors régulièrement demandeurs pour les structures d'hébergement de droit commun. Cependant, leur situation administrative les empêche d'accéder au logement, ce qui nuit à la fluidité générale de l'hébergement au logement.

-Pistes d'amélioration

-améliorer la fluidité du parcours de l'hébergement au logement

Cette action passera notamment par le renforcement du rôle du SIAO en tant que pierre angulaire du dispositif d'accueil, hébergement et insertion. Il conviendra d'asseoir sa mission d'orientation vers l'ensemble des places d'hébergements mais aussi de logement adapté. Ces orientations devront se réaliser prochainement via le logiciel SI SIAO sur l'ensemble des départements de la Nouvelle-Aquitaine. De surcroît, il sera nécessaire que le SIAO développe le soutien à l'accès au logement.

-développer les partenariats avec les partenaires de santé

Il est indispensable que les acteurs du social et les acteurs de la santé, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, accentue leur travail en commun. Une réponse commune aux personnes cumulant troubles psychiatriques et situation de précarité doit en être un axe primordial de travail.

-agrandir, diversifier et adapter le parc AHI

Le parc AHI doit offrir davantage de places pour répondre à la demande. Cette ouverture de places doit à la fois permettre une mise à l'abri conditionnel mais aussi répondre à des besoins spécifiques, tel que l'offre des résidences d'accueil. Cet agrandissement du parc doit veiller de surcroît à la diversification territoriale de l'offre car les besoins pour telle ou telle type de structure varie selon les départements.

-renforcer la coordination entre tous les acteurs

De manière générale, l'amélioration de la coordination des acteurs qui touche un public commun (ex : sortants de prisons, demandeurs d'asile, personnes en situation de précarité ayant des problèmes de santé...) constitue une piste d'amélioration constante.

-Apporter des solutions adaptées aux personnes à la rue

Au regard des problématiques spécifiques que proposent les personnes vivant depuis longtemps à la rue, des réponses particulières doivent être proposés à la fois dans l'offre d'hébergement mais aussi l'accompagnement social.

-Fiabiliser l'observation sociale

La réalisation et l'analyse des diagnostics territoriaux mettent en exergue d'importantes difficultés à récolter l'ensemble de données demandées, notamment dans le champ de l'hébergement. La récolte et la fiabilisation des données constituent un axe de travail majeur.

- Coordonner le lien entre l'hébergement et le logement

Lorsque cela est possible, l'accès au logement autonome est à encourager. L'effort conséquent en matière de production de logements locatifs sociaux en cours depuis plusieurs années participe à la réponse globale à apporter aux différents types de demande.